

Compte rendu réunion du comité syndical du 15 mars 2011

Etaient présents : JY Charbonnier, C Besset, F Tardy, R Gros, R Louat, E Vocanson, C Bruyère, P Gonon, L Rousset, M Séon, Mme M F Larue, Mrs P Morales, J C Bonnard, J M Bruyas, M Berne, P Villard, G Thizy, M Piot, M Grange, O Bouchut, D Toinon, A Pallandre, D Laval, R Reynard

Bon pour pouvoir P Guyot à G Thizy

Etaient excusés : G Vivien, M Chambonnet, G Vincent, JP Boudier.

Assistaient à la réunion : Emile Dufaux et Yves Piot

Monsieur le Président présente les excuses de Mrs Vivien, Chambonnet et G Vincent. Il présente au nom du comité syndical les condoléances à G Vincent dont le frère est décédé.

Monsieur le Président remercie Cécile Gonichon de la CCPSG, qui a en charge la réalisation du budget du syndicat (SIMA et SPANC)

1^{er} point : Approbation du C R comité syndical du 8 février 2011

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la réunion du comité syndical du 8 février 2011. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : Approbation du compte administratif 2010

Monsieur Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- *DONNE* acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat 2010 SIMA - Section d'investissement :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| • Dépenses d'Investissement | 158 891.67 € |
| • Reprise déficit 2009 | 119 223.34 € |
| TOTAL | 278 115.01 € |

| | |
|--|----------------------|
| Recettes de l'exercice | 125 469.46 € |
| Résultat de l'exercice | - 33 422.21 € |
| Résultat de l'exercice cumulé avec reprise déficit 2009 | -152 645.55 € |
| TOTAL | |

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Restes à réaliser 2010 | 4 620.14 € |
| Restes à percevoir 2010 | 107 741.00 € |
| Résultat global | - 49 524.69 € |

Résultat 2010 SIMA – Fonctionnement :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice | 492 864.40 € |
| Recettes de l'exercice | 462 387.18 € |
| Résultat de l'exercice | -30 477.22 € |
| Résultat de l'exercice 2009 | 99 869.70 € |
| Résultat cumulé | 69 392.48 € |

3^{ème} point Compte de gestion 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Madame Favard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- *DECLARE* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4^{ème} point Affectation du résultat 2010 du SIMA

Affectation du résultat 2010

c/ 1068 au 023 –

| | |
|--|-------------|
| Virement à la section d'investissement | 49 524.69 € |
| Report à nouveau | 19 867.79 € |

5^{ème} point Vote du budget du SIMA :

Fonctionnement 2011 :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| • Charges à caractère général | 224 950 € | Excédentantérieur reporté | 19 867 € |
| (dont 151 700 € d'études) | | | |
| • Charges de personnel | 290 000 € | Subventions: | |
| • Dépenses imprévues | 30 000 € | - Etat+ FEDER : | 9 174 € |
| • Charges de gestion courantes | 5 000 € | | 65 000 € |
| • Charges financières | 2 000 € | -Région : | 76 910 € |
| • Charges exceptionnelles | 1 000 € | - Agencé de l'Eau LB : | 225 700 € |
| • Dotations aux amortissements | 28 400 € | (diagnostic agricole) | |
| • Virement à la section d'inv. | 70 361 € | - Budgetcommunautaire: | 240 280 € |
| Total dépenses | 651 711 € | Total recettes | 651 711 € |

Investissement 2011 :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|------------------|---|------------------|
| • Déficit d'exécution | 152 646 € | Virement section fonction. | 70 361 € |
| • Travaux sur territoire CCPSG | 300 536 € | FCTVA | 90 000 € |
| • Travaux sur territoire CCFL | 46 185 € | Excédent de fct capitalisé (1068) | 49 525 € |
| • Travaux sur territoire SIAHL | 51 500 € | Amortissements | 28 400 € |
| • Travaux sur territoire SEM | 11 960 € | Subventions sur travaux sur berges et autres | |
| • Matériel informatique | 12 000 € | - Région | 102 417 € |
| • Autres matériels | 15 000 € | - Ag LB + Etat | 140 741 € |
| | | - C G 42 | 66 042 € |
| | | - Etat | 42 341 € |
| Total des dépenses : | 589 827 € | Total recettes : | 589 827 € |

Le dernier point de l'ordre du jour du SIMA a permis à Emilie Dufaux, technicienne de rivière de faire à l'aide d'un diaporama, une présentation des enjeux et objectifs des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Coise.

Questions diverses :

- 1- Il est proposé d'organiser une visite des réalisations sur l'ensemble du territoire du syndicat en fin de printemps 2011, un vendredi sur une journée ou sur une demi journée.
- 2- Yves Piot sollicite les élus du syndicat pour organiser une « commission agricole » afin d'aborder de façon précise quel doit être ou quel peut être le rôle du SIMA Coise sur la problématique des pollutions diffuses d'origine agricole. A ce stade d'avancement des différentes actions, le personnel du syndicat doit pouvoir avoir une ligne de conduite dans les actions à mettre en œuvre.

Assainissement non collectif

6^{ème} point : Approbation du compte administratif du SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- *DONNE* acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat 2010 SPANC - Investissement

- | | |
|--|-------------|
| • Dépenses d'Investissement | 45 784.66 € |
| • Reprise déficit 2009 | 1 380.54 € |
| • Recettes de l'exercice | 69 663.79 € |
| • Résultat de l'exercice | 23 879.13 € |
| • Résultat de l'exercice cumulé- avec reprise déficit 2009 | 22 498.59 € |

- Restes à réaliser 2010 111 887.95 €
- Restes à percevoir 2010 93 982.39 €

Résultat global 4 593.03 €

Résultat 2010 SPANC - Fonctionnement

- Dépenses de l'exercice 94 387.64 €
- Recettes de l'exercice 43 719.16 €
- Résultat de l'exercice - 50 668.48 €
- Résultat de l'exercice 2009 34 724.55 €
- Résultat cumulé - 15 943.93 €

7^{ème} point : Approbation du compte de gestion du SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Madame FAVARD, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

8^{ème} point : Affectation du résultat 2010 du SPANC

Affectation du résultat 2010

c/ 1068 au 023 –

Virement à la section d'investissement

Report à nouveau

- 15 943.93 €

9^{ème} point : Vote du budget du SPANC

Budget fonctionnement 2011 - SPANC

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| Déficit antérieur reporté | 15 944 € | | |
| Charges à caractère général | 18 570 € | Redevances ANC existant | 21 900 € |
| Charges de personnel | 69 840 € | Redevances ANC neuf | 9 000 € |
| Indemnités diverses | 2 880 € | | |
| Intérêts des cptes courants | 1 000 € | Redevances Réhab. études | 12 750 € |
| Titres annulés | 1 000 € | Redevances Réhab. travaux | 27 500 € |
| Amortissements | 6 300 € | Redevances vidange | 1 500 € |
| | | Redevances diag. pré vente | 5 200 € |
| | | Subventions | 28 084 € |
| | | Remboursement sur charges | 9 600 € |
| Total des dépenses | 115 534 € | Total des recettes | 115 534 € |

Budget investissement 2011 - SPANC

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Compte de tiers RAR | 111 888 € | Excédent d'exécution | 22 498 € |
| | | Amortissement | 6 300 € |
| Compte de tiers | 900 000 € | Compte de tiers | 983 090 € |
| Total des dépenses | 1 011 888 € | Total des recettes | 1 011 888 € |

10^{ème} point : Demande de subventions pour études et travaux de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise pour l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau LB pour une deuxième tranche d'étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation de 14 installations classées points noirs sur le bassin versant Coise. Cette deuxième tranche représente un montant total de 114 859.96 € TTC plafonné à 106400 € pour l'Agence L B.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau LB pour une deuxième tranche de travaux qui concerne le bassin versant Coise.

11^{ème} point : Demande de subventions pour études et travaux de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise pour le Conseil Général du Rhône

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise organise l'opération étude de faisabilité et travaux de réhabilitation de l'ensemble des 370 installations classées points noirs sur le département du Rhône en 3 tranches.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour une première tranche de 30 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique. Cette demande globale représente un montant total qui s'élève à 255 000 € (pour les études et les travaux) soit une aide exceptionnelle de 76 500 € par le CG69.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour une première tranche de 30 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

12^{ème} point : Avenant au marché de travaux de réhabilitation des installations d'ANC

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a retenu cinq entreprises pour la réalisation des installations d'assainissement non collectif. Il explique que dans le cadre des différents marchés à bons de commande certains postes n'existaient pas car des filières n'étaient pas agréées. Lors du comité syndical du 8 février 2011, il a été décidé de confier les micros stations type filtre à coco, nouvellement agréées à l'entreprise POYET TP. Il est donc nécessaire de faire un avenant au marché de travaux en modifiant les prix 11,18 et 19 du bordereau.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise POYET TP pour modifier les numéros de prix 11, 18 et 19.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45
Jean Yves CHARBONNIER**